

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 mai 2014**

CP2014\_05\_13  
id. 805

*L'an deux mille quatorze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET*

**INTEMPÉRIES 2014 DÉGÂTS SUBIS PAR LE PATRIMOINE  
ROUTIER DÉPARTEMENTAL**

---

Les fortes précipitations des 22, 23 et 24 janvier 2014 ont provoqué la montée des eaux de la Garonne, de l'Arratz et de la Gimone. Ces crues ont causé d'importants dommages au réseau routier départemental.

Le montant des réparations avait été estimé à environ 800 000 euros T.T.C. pour les dégâts déjà évalués.

Il se détaillait comme suit :

- RD 928 à Bourret	400 000 €
- RD 14 à Castelsarrasin	130 000 €
- RD 820 à Canals	5 000 €
- RD 25 à Gramont (endommagement de l'ouvrage)	150 000 €
- RD 200 PR 78 +800 (affaissement des berges)	100 000 €
- RD 953 à Saint-Loup	5 000 €

Les dépenses pour d'autres dommages qui, en ce début d'année, n'avaient pu être évaluées correctement, sont désormais établies à savoir :

- RD 69 à Mirabel	200 000 €
- RD 77 à Monbéqui (réfection de la couche de roulement)	28 000 €

Lors du vote du Budget Primitif 2014, nous avons adopté une autorisation de programme de 400 000 € et les crédits correspondants afin de procéder d'urgence aux premières réparations permettant la réouverture à la circulation des routes départementales 928 et 14 sur l'article 231512 sous-fonction 622, affectés aux travaux de remise en état des chaussées, suite aux dégâts subis par le patrimoine routier départemental en 2013.

L'estimation globale des réparations à réaliser sur les sections de voirie départementale endommagées par les fortes précipitations des 22, 23 et 24 janvier 2014 s'élève désormais à 1 018 000 € T.T.C.

Les compléments de crédits de paiement pour continuer la remise en état des chaussées vous seront proposés lors de la première décision modificative du BP 2014.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer sur la liste des routes départementales à réparer et sur les montants alloués pour chaque site de travaux.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la liste suivante des routes départementales à réparer ainsi que le montant estimé des travaux à réaliser suite aux intempéries des 22, 23 et 24 janvier 2014 :

- RD 928 à Bourret	400 000 €
- RD 14 à Castelsarrasin	130 000 €
- RD 820 à Canals	5 000 €
- RD 25 à Gramont (endommagement de l'ouvrage)	150 000 €
- RD 200 PR 78 +800 (affaissement des berges)	100 000 €
- RD 953 à Saint-Loup	5 000 €

- RD 69 à Mirabel	200 000 €
- RD 77 à Monbéqui (réfection de la couche de roulement)	28 000 €

- Précise que le montant des réparations estimé à 1 018 000 € T.T.C. sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 231512 sous-fonction 622 (AP de 400 000 € adoptée lors du budget primitif, le complément proposé lors de la Décision modificative n° 1).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,